



CHAPITRE 46

CHAPTER 46

Loi concernant la Commission municipale de Québec

An Act respecting the Quebec Municipal Commission

[Sanctionnée le 20 juin 1962]

[Assented to 20th June 1962]

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

HER MAJESTY, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

S.R., c.
207, a. 2,
mod.

1. L'article 2 de la Loi de la Commission municipale de Québec (Statuts refondus, 1941, chapitre 207), modifié par l'article 1 de la loi 12 George VI, chapitre 28, est de nouveau modifié en retranchant le sous-paragraphe *a* du paragraphe 3.

1. Section 2 of the Quebec Municipal Commission Act (Revised Statutes, 1941, chapter 207), amended by section 1 of the act 12 George VI, chapter 28, is again amended by striking out sub-paragraph *a* of paragraph 3. R.S., c.
207, s. 2,
am.

Id., a. 4,
mod.

2. L'article 4 de la dite loi, remplacé par l'article 1 de la loi 6-7 Elizabeth II, chapitre 40, est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

2. Section 4 of the said act, replaced by section 1 of the act 6-7 Elizabeth II, chapter 40, is amended by replacing the first paragraph by the following: Id., s. 4,
am.

Membres.

4. La Commission municipale de Québec est composée de trois membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, dont un président et un vice-président."

4. The Quebec Municipal Commission shall consist of three members, one of them the president and another the vice-president, appointed by the Lieutenant-Governor in Council. Members.

S.R., c.
207, a. 22,
mod.

3. L'article 22 de la dite loi est modifié en retranchant le troisième alinéa.

3. Section 22 of the said act is amended by striking out the third paragraph. R.S., c.
207, s. 22,
am.

Id., a. 23,
remp.

4. La dite loi est modifiée en remplaçant l'article 23 par les suivants:

4. The said act is amended by replacing section 23, by the following sections: Id., s. 23,
replaced.

Enquête
au cas
d'annexion.

23. La commission peut faire enquête à la demande d'une municipalité chaque fois qu'une annexion proposée par celle-ci n'est pas approuvée par l'autre municipalité intéressée.

23. The Commission may make an investigation upon application by a municipality whenever an annexation suggested by such municipality is not approved by the other municipality concerned. Investi-
gation
in case of
annexa-
tion.

- Referendum.** Après cette enquête, la commission peut ordonner que l'annexion soit soumise à l'approbation des électeurs de cette dernière municipalité en même temps qu'à celle des électeurs-propriétaires du territoire dont l'annexion est proposée.
- Referendum.** After such investigation, the Commission may order that such annexation be submitted for the approval of the electors of the latter municipality at the same time as it is submitted to the elector-proprietors in the territory which it is proposed to annex.
- Votation.** Le vote est alors pris au scrutin suivant les dispositions applicables au cas d'une question soumise à telle approbation par décision du conseil de cette municipalité ou, en l'absence de telles dispositions, suivant celles qui y régissent les élections.
- Voting.** The vote shall then be taken by ballot according to the provisions applicable when a matter is submitted for such approval by decision of the council of such municipality or, failing such provisions, according to those governing elections therein.
- Recommandation.** Si la majorité des électeurs qui ont voté et celle des électeurs-propriétaires qui ont voté approuvent l'annexion, la commission peut recommander au lieutenant-gouverneur en conseil d'approuver l'annexion et cette approbation peut alors être donnée nonobstant toute disposition contraire.
- Recommenda-tion.** If a majority of the electors who have voted and of the elector-proprietors who have voted approve the annexation, the Commission may recommend that the Lieutenant-Governor in Council approve the annexation and such approval may then be given notwithstanding any contrary provision.
- Enquête au cas de travaux utiles.** "23a. La commission peut faire enquête à la demande de toute municipalité intéressée lorsqu'il y a lieu dans l'intérêt public d'exécuter des travaux utiles à plusieurs municipalités.
- Investigation in case of certain works.** "23a. The Commission may make an investigation upon application by any municipality concerned when it is expedient in the public interest to carry out works useful to more than one municipality.
- Ordonnance.** A la suite de cette enquête, la commission peut par ordonnance définir les travaux à exécuter et en faire la répartition du coût en exerçant tous les pouvoirs que chacune des municipalités intéressées pourrait exercer à cette fin y compris celui de soumettre à l'approbation des électeurs-propriétaires tout emprunt nécessaire.
- Order.** Following such investigation, the Commission may by order specify the works to be carried out and apportion the cost of same, exercising all the powers that any municipality concerned might exercise for that purpose, including that of submitting any necessary loan for approval by the elector-proprietors.
- Idem.** La commission peut toutefois ordonner l'exécution des travaux et autoriser l'emprunt sans cette approbation.
- Idem.** The Commission may however order the carrying out of the works and authorize the loan without such approval.
- Exécution par commission.** Si une municipalité à laquelle il a été enjoint d'exécuter des travaux en vertu du présent article néglige de le faire, la commission peut elle-même les faire exécuter et lui en recouvrer le coût. A cette fin elle peut l'obliger à lui faire des avances des montants qu'elle indique.
- Carrying out by Commission.** If a municipality ordered to carry out works under this section neglects to do so, the Commission itself may cause the same to be carried out and recover the cost from the municipality. For such purpose it may compel the municipality to advance to the Commission such amounts as it indicates.
- Appel.** Il y a appel à la Cour du banc de la reine de toute ordonnance rendue en vertu du présent article sur une question de droit seulement. Cet appel n'a lieu que sur permission accordée par un juge de la Cour du banc de la reine de la même
- Appeal.** An appeal shall lie to the Court of Queen's Bench from any order rendered under this section on a question of law only. Such appeal must first be allowed by a judge of the Court of Queen's Bench in the same manner and within the same

manière et dans les mêmes délais que pour un jugement interlocutoire de la Cour supérieure.

delays as for an interlocutory judgment of the Superior Court.

Exception.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux d'aqueduc et d'égout.

This section shall not apply to water-works and sewer works. Exception.

Pouvoirs des enquêteurs.

"23b. Pour les fins d'une enquête que la Commission est autorisée à faire, chacun de ses membres et tout enquêteur délégué par elle sont investis des pouvoirs et immunités de commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête (chap. 9).

"23b. For the purposes of any investigation that the Commission is authorized to make, each of its members and every investigator appointed by it shall have the powers and immunities of commissioners appointed under the Public Inquiry Commission Act (chap. 9). Powers of a commissioner.

Rapport.

"23c. La Commission fait rapport au ministre de toute enquête tenue par elle."

"23c. The Commission shall report to the minister on any investigation made by it." Report.

S.R., c. 207, s. 37, remp.

5. L'article 37 de la dite loi est remplacé par le suivant :

5. Section 37 of the said act is replaced by the following: R.S., c. 207, s. 37, replaced.

Municipalité déclarée en défaut.

"37. 1. Une municipalité peut être déclarée en défaut dans les cas suivants :

"37. 1. A municipality may be declared in default in the following cases: Declaration of default.

a) lorsqu'elle n'a pas acquitté à échéance les intérêts, le principal ou une partie du principal d'un emprunt contracté par elle avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi;

a. when it has not paid at maturity the interest on or the principal or part of the principal of a loan contracted by it before or after the coming into force of this act;

b) lorsqu'elle a cessé d'acquitter généralement ses dettes courantes à leur échéance;

b. when it has ceased to pay its current debts generally as they fall due;

c) lorsqu'elle a négligé pendant plus de trente jours de satisfaire à un jugement définitif la condamnant à payer une somme d'argent. Ce délai de trente jours court à compter du jour où le jugement est devenu exécutoire ou, si un sursis a été accordé à la municipalité pour satisfaire à ce jugement, à compter de l'expiration de ce sursis.

c. when it has neglected for more than thirty days to satisfy a final judgment ordering it to pay a sum of money. Such delay of thirty days shall run from the day on which the judgment has become executory or, if the municipality has been granted an extension of time to satisfy such judgment, from the expiration of such extension of time.

Demande écrite.

2. La commission n'est pas tenue de demander que la municipalité soit déclarée en défaut sauf sur demande faite par écrit :

2. The Commission is not bound to request that the municipality be declared in default except upon a written demand made: Written demand.

a) Par la municipalité elle-même; ou

a. By the municipality itself; or

b) Par les créanciers de la municipalité qui détiennent contre elle des créances représentant au moins vingt-cinq pour cent de la dette totale de cette municipalité."

b. By the creditors of the municipality who hold claims against it representing at least twenty-five per cent of the total debt of such municipality."

S.R., c. 207, s. 38, mod.

6. L'article 38 de la dite loi est modifié en retranchant du premier alinéa la partie

6. Section 38 of the said act is amended by striking out the portion of the first am. R.S., c. 207, s. 38.

qui suit les mots "en défaut" dans la sixième ligne.

paragraph that follows the words "in default" in the seventh line thereof.

Entrée en
vigueur.

7. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

7. This act shall come into force on the day of its sanction.

Coming.
into force.